

## **SECTION 3**

**Description des activités humaines et des utilisations du territoire**



LISTE DES FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

<b>3.1</b>	<b><i>Le territoire</i></b> .....	<b>1</b>
	3.1.1 Tenure des terres .....	1
	3.1.2 Grandes affectations et utilisations du sol .....	1
<b>3.2</b>	<b><i>Secteur municipal</i></b> .....	<b>2</b>
	3.2.1 Description générale .....	2
	3.2.2 Matières résiduelles .....	2
	3.2.3 Réseau de routier .....	3
<b>3.3</b>	<b><i>Secteur commercial</i></b> .....	<b>5</b>
<b>3.4</b>	<b><i>Secteur industriel</i></b> .....	<b>5</b>
	3.4.1 MRC de L'Islet .....	5
	3.4.2 MRC de Kamouraska .....	5
	3.4.3 MRC de Rivière-du-Loup .....	6
<b>3.5</b>	<b><i>Secteur agricole</i></b> .....	<b>7</b>
	3.5.1 Production animale .....	8
	3.5.2 Production végétale .....	8
	3.5.3 Acériculture .....	11
	3.5.4 Utilisation de pesticides .....	12
<b>3.6</b>	<b><i>Secteur forestier</i></b> .....	<b>13</b>
	3.6.1 Forêt publique .....	14
	<i>Unité de gestion 011-51 (Bas-Saint-Laurent)</i> .....	14
	<i>Unité de gestion 035-51 (Chaudière-Appalaches)</i> .....	15

## Table des matières

---

3.6.2	<b>Forêt privée</b> .....	<b>15</b>
	<i>MRC de L'Islet</i> .....	15
	<i>MRC de Kamouraska</i> .....	16
	<i>MRC de Rivière-du-Loup</i> .....	17
<b>3.7</b>	<b>Secteur récréotouristique</b> .....	<b>18</b>
<b>3.8</b>	<b>Présence de communautés autochtones</b> .....	<b>19</b>
<b>3.9</b>	<b>Secteur de la conservation</b> .....	<b>19</b>
3.9.1	<b>Affectations de conservation</b> .....	<b>19</b>
3.9.2	<b>Classification des aires protégées</b> .....	<b>20</b>
3.9.3	<b>Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)</b> .....	<b>21</b>
3.9.4	<b>Réserve nationale de faune</b> .....	<b>21</b>
3.9.5	<b>Territoire d'Ixworth</b> .....	<b>21</b>
3.9.6	<b>Territoire de Parke</b> .....	<b>22</b>
3.9.7	<b>Tourbière de Bois-des-Bel</b> .....	<b>22</b>
3.9.8	<b>Conservation volontaire</b> .....	<b>22</b>
<b>3.10</b>	<b>Secteur de l'exploitation minière</b> .....	<b>23</b>
3.10.1	<b>Gisement minier</b> .....	<b>23</b>
3.10.2	<b>Carrières-sablières-gravières</b> .....	<b>23</b>

<b>Figure 1. Proportions des grandes affectations du territoire de l’OBAKIR. ....</b>	<b>1</b>
<b>Figure 2. Nombre d’entreprises agricoles par km<sup>2</sup>, à l’intérieur des limites du territoire de l’OBAKIR, en 2010. ....</b>	<b>7</b>
<b>Figure 3. Importance relative des différentes productions agricoles sur le territoire de l’OBAKIR, en 2010. ....</b>	<b>7</b>
<b>Figure 4. Proportion des différentes unités animales de chaque secteur de production animale, en 2010, sur le territoire de l’OBAKIR. ....</b>	<b>8</b>
<b>Figure 5. Proportion de la superficie occupée par chaque secteur de production végétale sur le territoire de l’OBAKIR, en 2010. ....</b>	<b>9</b>
<b>Figure 6. Proportion des superficies des différents types de culture, assurés à la Financière agricole du Québec sur le territoire de l’OBAKIR, à l’automne 2012. ....</b>	<b>9</b>
<b>Figure 7. Densité d’entailles pour chacune des municipalités en 2010. ....</b>	<b>11</b>
<b>Figure 8. Description territoriale de l’unité de gestion forestière 011-51. ....</b>	<b>14</b>
<b>Figure 9. Description territoriale de l’unité de gestion forestière 035-51. ....</b>	<b>15</b>

## Liste des tableaux

---

<b>Tableau 1. Description des représentations réelles des différentes utilisations du sol sur le territoire de l'OBAKIR. ....</b>	<b>1</b>
<b>Tableau 2. Longueur des principaux axes routiers traversant le territoire de l'OBAKIR. ....</b>	<b>3</b>
<b>Tableau 3. Sites de dépôt de neiges usées. ....</b>	<b>4</b>
<b>Tableau 4. Pesticides utilisés sur le territoire de l'OBAKIR (liste non exhaustive). ....</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 5. Superficies forestières à l'intérieur du territoire de l'OBAKIR. ....</b>	<b>13</b>
<b>Tableau 6. Classes d'âge des différents peuplements à l'intérieur du territoire de l'OBAKIR. ....</b>	<b>13</b>
<b>Tableau 7. Liste des territoires d'intérêts de conservation. ....</b>	<b>20</b>

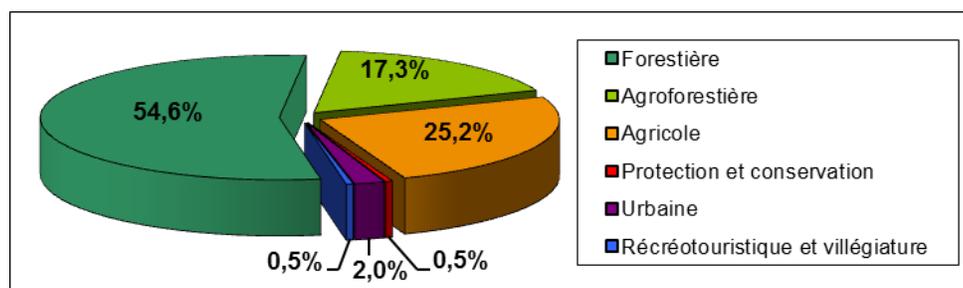
### 3.1 Le territoire

#### 3.1.1 Tenure des terres

Sur le territoire de l'OBAKIR, on retrouve des terres du domaine de l'État, dites publiques, et des terres privées (carte 5). Les terres privées occupent un peu plus de 64 % du territoire de l'OBAKIR, avec 2 070 km<sup>2</sup> et les terres publiques en occupent un peu plus de 35 %, avec 1 145 km<sup>2</sup>.

#### 3.1.2 Grandes affectations et utilisations du sol

La détermination des grandes affectations du territoire (dans les schémas d'aménagement et de développement des MRC) indique de quelles façons les MRC ou les municipalités entendent utiliser les parties de leurs territoires (MAMROT, 2010). Sur le territoire de l'OBAKIR, la zone couverte par l'affectation forestière est de 54 % (figure 1 et carte 8). Toutefois, ces affectations ne représentent pas la véritable utilisation du sol actuelle. Cette dernière est décrite au tableau 1 et à la carte 9.



**Figure 1. Proportions des grandes affectations du territoire de l'OBAKIR.**  
(Source de données : MRC de L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata)

**Tableau 1. Description des représentations réelles des différentes utilisations du sol sur le territoire de l'OBAKIR.**

Utilisation du sol	Superficie	
	km <sup>2</sup>	%
Milieu urbain	24,1	0,7
Cultures annuelles	250,1	7,8
Cultures pérennes	525,6	16,4
Boisé	2 088,3	65,3
Régénération	115,2	3,6
Coupe forestière récente	18,4	0,6
Eau	43,9	1,4
Milieux humides	104,7	3,3
Tourbières	29,7	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>3 200</b>	<b>100</b>

(Source de données : Gouvernement du Québec, images Landsat 7, 1996-2002)

## SECTION 3

### Activités humaines et utilisations du territoire

---

#### 3.2 *Secteur municipal*

##### **3.2.1 Description générale**

Le territoire de l'OBAKIR comprend, totalement ou en partie, 37 municipalités et 2 territoires non-organisés (TNO) (carte 2). On retrouve aux tableaux 2 et 3 de la section 1, le nom, la superficie complète de chacune ainsi que leur superficie à l'intérieur du territoire de l'OBAKIR. Ces informations ont permis de calculer la proportion de chacune, sur le territoire. La population, la croissance démographique et la densité de la population s'y retrouvent également.

##### **3.2.2 Matières résiduelles**

###### *Lieu d'enfouissement technique*

Le territoire de l'OBAKIR n'a qu'un seul lieu d'enfouissement technique (LET), celui de Rivière-des-Vases. Il est situé à Cacouna, sous la propriété de la ville de Rivière-du-Loup (carte 14). Jusqu'à tout récemment, il existait un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) à Saint-Philippe-de-Néri qui desservait les municipalités de la MRC de Kamouraska. Ce dernier est maintenant fermé depuis le 31 décembre 2008. Depuis, le LET de Rivière-des-Vases dessert toutes les municipalités des MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et celles des Basques. Un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation et des puits de captage des biogaz sont présents sur le LET. Ces biogaz sont brûlés à l'aide d'une torchère en vue de réduire l'émission de gaz à effet de serre (Ville de Rivière-du-Loup, 2012). Pour ce qui est de l'acheminement des matières résiduelles des municipalités de la MRC de L'Islet, il se fait à l'extérieur des limites du territoire de l'OBAKIR. Anciennement, plusieurs municipalités disposaient de leur propre site d'enfouissement (carte 14). Notons que tous les sites d'enfouissement autres que celui de Cacouna sont fermés et ne sont plus en exploitation.

###### *Écocentres*

Grâce à la Collectivité écologique du Bas-Saint-Laurent (Co-éco), fondée en 1990, un réseau d'écocentres s'est installé dans le KRTB (carte 14). Actuellement, on retrouve trois écocentres dans la MRC de Kamouraska (La Pocatière, Saint-Pascal et Saint-Alexandre) et deux dans la MRC de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup et St-Hubert). Depuis leur ouverture en 2007, la quantité de matières recueillies détournées des sites d'enfouissement a continuellement progressé, pour un total de 8 500 tonnes métriques (Co-éco, 2010).

###### *Collecte à trois voies*

La ville de La Pocatière est la pionnière de la collecte à trois voies sur le territoire. Lancée en 2006 par le biais d'un projet pilote, la ville a rapidement étendu la collecte des matières compostables à toute la municipalité, ce qui lui a valu le prix Ovation municipale en 2008. Cette même année, La Pocatière a relevé le défi d'optimiser la collecte de matières organiques en y intégrant les multilogements et les institutions, commerces et industries (ICI), dont certains sont de grands générateurs de matières organiques, tels les épicerie, les restaurants et les institutions avec cafétéria (CRÉ, 2010). À l'automne 2010, un projet

## Activités humaines et utilisations du territoire

expérimental est annoncé : la ville a recours à l'expertise de Biopterre (Centre de développement des bioproduits) et de Co-éco pour développer un procédé adapté aux besoins de la Ville afin de mettre en valeur les matières organiques. Ces dernières sont traitées, et servent à la fertilisation de saules. Le saule a été choisi en fonction de ses propriétés de **phytoremédiation**, en plus d'être une source de **biomasse** intéressante (Ville La Pocatière, 2010).

La municipalité de L'Isle-Verte procède aussi, depuis le printemps 2008, à la collecte à trois voies. Les matières organiques récupérées sont utilisées en co-compostage à la ferme.

### *Biométhanisation*

La ville et la MRC de Rivière-du-Loup ont un projet de construction d'une usine de traitement des déchets organiques par la **biométhanisation**, sur le site de Rivière-des-Vases. La biométhanisation est un procédé qui permet d'éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de la décomposition des matières résiduelles éliminées par enfouissement (MDDEP, 2010n). La ville et la MRC ont aussi comme partenaire l'entreprise privée Envirogaz. Ces trois organismes forment la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMER). Les prévisions de ce projet indiquent qu'il sera possible de traiter environ 20 000 tonnes de matières résiduelles organiques pour la production de biométhane qui sera utilisé comme carburant. Ainsi, il sera possible de réduire de 9 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre par année. Les infrastructures devraient être en place au courant de l'année 2014.

### 3.2.3 Réseau de routier

Le territoire de l'OBAKIR comprend plusieurs voies de communication importantes (carte 2 et tableau 2). Les routes 132, 230 et l'autoroute 20, toutes trois parallèles entre elles et au fleuve, traversent la zone d'ouest en est. Perpendiculaire à ces dernières, on retrouve, à partir de l'ouest, les routes :

- 204, traversant Saint-Damase-de-L'Islet, Tourville et Sainte-Perpétue;
- 287, traversant Saint-Denis, Saint-Philippe-de-Néri et Mont-Carmel;
- 289 traversant Saint-André, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, le TNO Picard et Pohénégamook;
- l'autoroute 85 traversant Rivière-du-Loup et qui devient la route 185 dans le sud de la municipalité de Saint-Antonin;
- 291, traversant les municipalités de Rivière-du-Loup, Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Épiphanie et Saint-François-Xavier-de-Viger.

**Tableau 2. Longueur des principaux axes routiers traversant le territoire de l'OBAKIR.**

Nom ou numéro de route	Longueur (km)
132	100
230	53
Autoroute 20	87
204	14
287	36
289	30
Autoroute 85/185	26
291	32

## SECTION 3

### Activités humaines et utilisations du territoire

L'OBAKIR ne possède pas pour le moment de données concernant la quantité de sel de voirie utilisée sur ces routes et leurs impacts potentiels sur les cours d'eau du territoire.

Une voie ferrée traverse le territoire d'ouest en est, longeant la route 230. Près des limites municipales de Saint-André et de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, elle se divise, traversant les municipalités de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, le TNO Picard et Pohénégamook. Le territoire de l'OBAKIR est également parsemé de nombreux sentiers de véhicules hors route (VHR) (quad et motoneiges) en plus de traversiers et de plusieurs quais.

Selon la direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du MDDEP, sur le territoire de l'OBAKIR, on retrouve quatre sites de dépôt de neige usée (tableau 3 et carte 14). Ces différents sites sont soumis à la réglementation sur les lieux autorisés d'élimination de neige (MDDEP, 2010g).

**Tableau 3. Sites de dépôt de neiges usées.**

Lieu	Nom du dépôt de neiges usées	Année d'ouverture
La Pocatière	dépôt de neiges «Ville de La Pocatière»	janvier 2004
Kamouraska	dépôt de neiges de Saint-Pascal	février 2007
Mont-Carmel	dépôt de neiges « Jean-Luc Rivard & Fils inc. »	janvier 2000
Rivière-du-Loup	dépôt de neiges « Ville de Rivière-du-Loup »	décembre 1997

(Source de données : MDDEP, 2010b)

#### Les changements climatiques et le transport

(Source de données : Ouranos, 2010)

Selon les scénarios envisagés, les modifications de température et de précipitations de même que la fréquence et la sévérité des événements climatiques extrêmes pourront affecter à la fois l'usage des moyens de transport et les infrastructures nécessaires à leur fonctionnement. Le transport terrestre sera particulièrement touché, mais aussi les transports maritimes et aériens. Par exemple, pour le transport terrestre, les cycles de gel-dégel, la profondeur du gel et une présence accrue d'eau sur la chaussée accentuent certains phénomènes de dégradation des revêtements. Ces nouvelles conditions climatiques affecteront l'état des chaussées et par conséquent, les coûts d'entretien.

## Activités humaines et utilisations du territoire

---

### 3.3 Secteur commercial

On retrouve trois principaux pôles commerciaux sur le territoire de l'OBAKIR : La Pocatière, Saint-Pascal et Rivière-du-Loup. Les différents commerces et services rencontrés sur le territoire de l'OBAKIR œuvrent dans des domaines diversifiés. Globalement, on retrouve des commerces de gros et de détails, des établissements de soins de santé et d'enseignement, plusieurs entreprises reliées à l'alimentation (marchés d'alimentation, restaurants), des commerces du secteur de l'automobile (garage, station-service, vente de pièces), des entreprises spécialisées dans l'ameublement, la rénovation et la quincaillerie.

### 3.4 Secteur industriel

#### 3.4.1 MRC de L'Islet

Au niveau du **secteur primaire**, les deux principaux domaines d'activités de la MRC de L'Islet sont l'agriculture et la forêt. On rencontre de nombreuses entreprises agricoles dont plusieurs ont aussi des activités d'exploitation acéricole. La superficie forestière de cette MRC comprise dans les limites de l'OBAKIR se trouve autant en milieu privé que public. Dans ces forêts, l'exploitation et l'aménagement se font de façon intensive, incluant l'acériculture (CLD, 2009). Ainsi, le secteur d'activité primaire de la MRC de L'Islet occupe 11,7 % des emplois dont 18,5 % est relié à l'industrie forestière (Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, 2001).

Pour le **secteur secondaire**, on retrouve majoritairement des industries manufacturières qui œuvrent dans la transformation du bois, dans la fabrication de meubles et des entreprises d'usinage (plastique et acier) (MRC L'Islet, 2010; CLD, 2009).

Finalement, pour le **secteur tertiaire**, les principaux commerces et services offerts concernent les services personnels (ex. coiffures), les entrepreneurs, l'alimentation, les commerces aux détails, la restauration et les services d'hébergement. On retrouve également une industrie touristique plus ou moins développée selon les municipalités. Le tourisme est basé sur des attraits tels que le patrimoine bâti, l'art religieux, la villégiature et des infrastructures récréatives (CLD, 2009).

#### 3.4.2 MRC de Kamouraska

Les industries primaires et l'exploitation des ressources naturelles occupent une place de choix dans l'économie de la MRC de Kamouraska. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire représentent respectivement 10 %, 24 % et 66 % des emplois au sein des établissements localisés dans la MRC (MRC Kamouraska, 2011a).

Le **secteur agroalimentaire** occupe une place importante et la région jouit du statut de pierre angulaire en matière de recherche, de développement et de transfert technologique. On note, entre autres, la présence

## SECTION 3

### Activités humaines et utilisations du territoire

---

de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) et du Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ). Le Kamouraska comprend également la plus grande superficie en culture ainsi que la plus forte densité d'unités animales par hectare de la zone agricole du Bas-Saint-Laurent (MRC Kamouraska, 2011a).

L'industrie manufacturière est en bonne partie représentée par le domaine de la production de produits métalliques et d'équipements de transports, lié à la présence de l'usine Bombardier Transport à La Pocatière et la compagnie Normand de Saint-Pascal.

Finalement, le tourisme représente lui aussi un moteur économique d'importance. On y retrouve entre autres diverses infrastructures permettant d'apprécier les paysages et de pratiquer des activités de plein air (section 3.7).

#### 3.4.3 MRC de Rivière-du-Loup

La structure industrielle de la MRC de Rivière-du-Loup repose en partie sur l'exploitation et la transformation des ressources premières provenant de l'agriculture, de la forêt et des tourbières. Les groupes industriels dominants se retrouvent dans plusieurs secteurs : les produits de la tourbe (huit établissements), les pâtes et papiers, la transformation des métaux et des minéraux non métalliques, le bois d'œuvre, les textiles et les aliments et boissons (MRC de Rivière-du-Loup, 2004b). La majorité des emplois dans la MRC sont du secteur tertiaire avec 69,2 % de l'emploi total, comparativement à 22,1 % dans le secteur secondaire et de 8,7 % pour le secteur primaire (MRC de Rivière-du-Loup, 2011a).

La MRC de Rivière-du-Loup est reconnue comme étant la plus industrialisée de la région du Bas-Saint-Laurent. En effet, on y retrouve trois parcs industriels structurés, des zones industrielles municipales, des **motels industriels**, un port de mer ainsi qu'un aéroport (MRC de Rivière-du-Loup, 2011b).

L'industrie touristique de la MRC de Rivière-du-Loup représente aussi un apport considérable pour l'économie de la région (MRC de Rivière-du-Loup, 2004b). Elle possède 45 % du parc hôtelier du Bas-Saint-Laurent en plus d'offrir plusieurs accès pour diverses activités telles que la route bleue, les croisières aux baleines, des excursions sur les îles, des sentiers de véhicules hors route (VHR) ainsi que diverses activités culturelles (MRC de Rivière-du-Loup, 2011b).

## 3.5 Secteur agricole

L'activité agricole est principalement localisée dans la partie aval des bassins versants, en raison des sols fertiles qu'on y retrouve (figure 2). On y dénombre 630 entreprises agricoles qui œuvrent dans différentes productions. L'information qui suit provient de la compilation des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de 2007 (mise à jour de février 2010) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). La figure 3 démontre la proportion qu'occupent les différentes productions agricoles. Il est possible qu'une entreprise agricole ait plus d'une production. Elle ne sera alors comptabilisée qu'une seule fois, dans son domaine dominant. Par exemple, une entreprise de bovins laitiers a probablement des hectares en production fourragère, mais ne fera pas partie de la compilation des entreprises de production fourragère (Simon Tremblay, comm. pers., 2011<sup>1</sup>). Cette façon de procéder engendre un biais, mais cela est inévitable afin de faciliter l'utilisation des données.

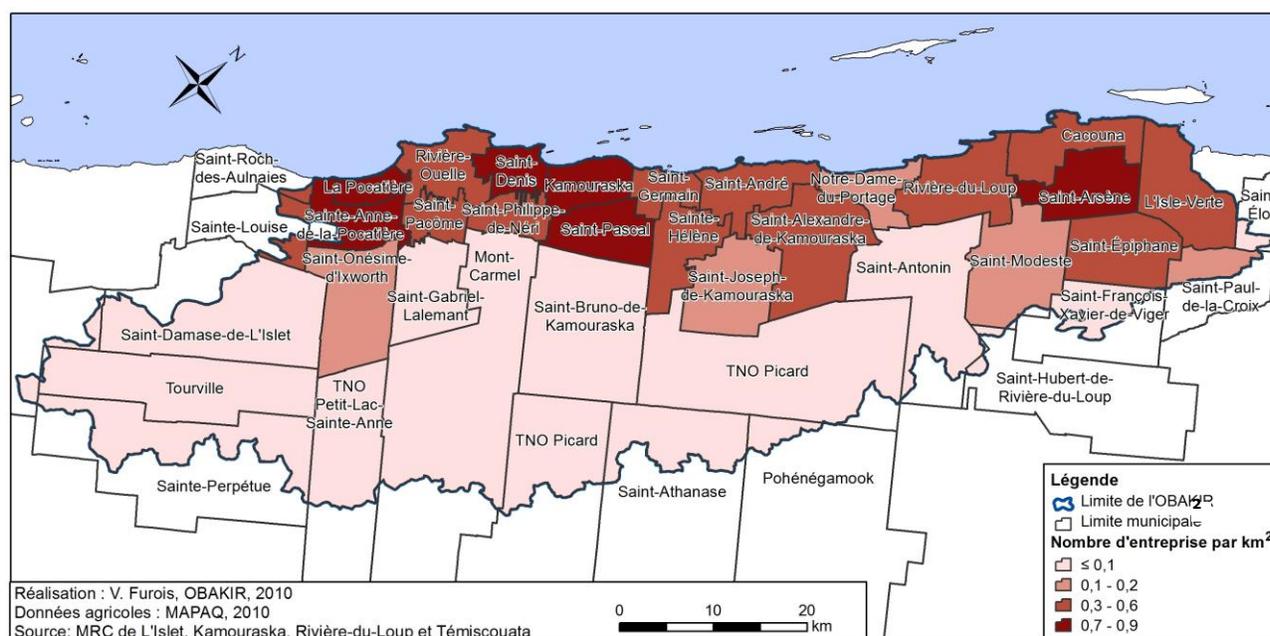


Figure 2. Nombre d'entreprises agricoles par km<sup>2</sup>, à l'intérieur des limites du territoire de l'OBAKIR, en 2010.

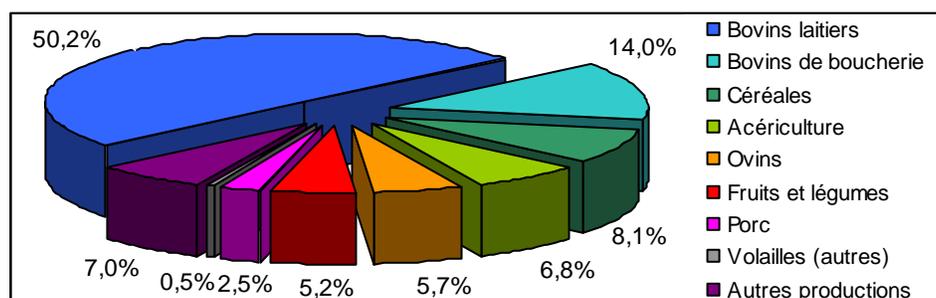


Figure 3. Importance relative des différentes productions agricoles sur le territoire de l'OBAKIR, en 2010.

(Sources de données : MAPAQ, 2010)

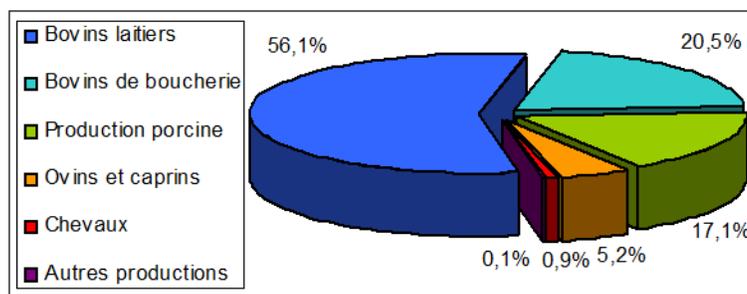
<sup>1</sup> Conseiller en aménagement et développement rural, MAPAQ, Direction du Bas-Saint-Laurent.

## SECTION 3

### Activités humaines et utilisations du territoire

#### 3.5.1 Production animale

Dans ce secteur, on dénombrait en 2010, 45 642,56 unités animales (u.a.) (voir l'annexe 7 pour la description des u.a.). C'est la production laitière, avec 316 entreprises réparties sur le territoire, qui est la plus importante (figure 4).

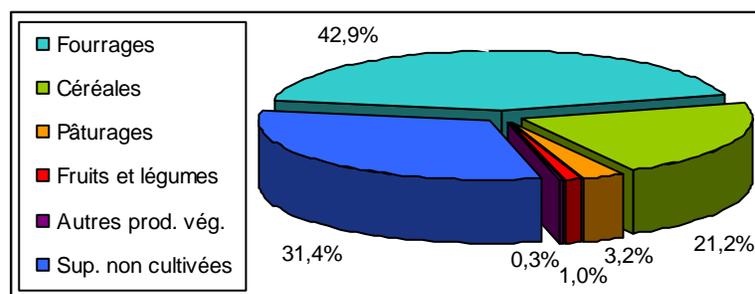


Production	Nombre d'entreprises	Unité animale	Production	Nombre d'entreprises	Unité animale
Bovins laitiers	316	25 567,00	Chevaux		405,00
Bovins de boucherie	88	9 360,37	Autres		71,53
Porcs	16	7 787,06	Volailles	3	77,85
Ovins et caprins	36	2 373,75			
<b>Total 45 642,56 unités animales</b>					

**Figure 4. Proportion des différentes unités animales de chaque secteur de production animale, en 2010, sur le territoire de l'Obakir.**  
(Source de données : MAPAQ, 2010)

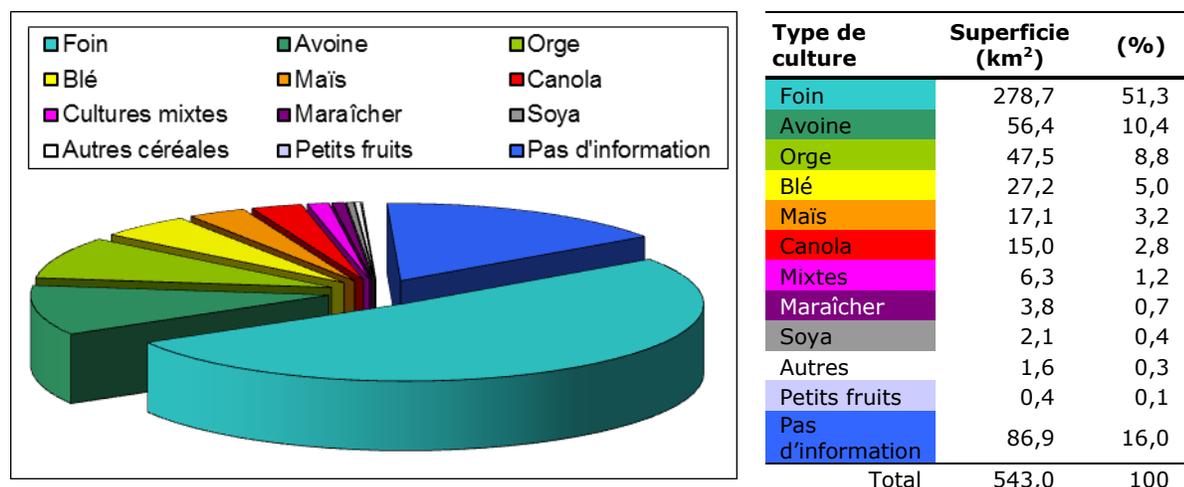
#### 3.5.2 Production végétale

En 2010, environ 78 830 ha étaient consacrés au secteur de la production végétale. Par contre, 31 % de cette superficie, soit 24 723 ha, n'étaient pas cultivés. C'est la production de fourrage qui est la plus importante. On dénombre 51 entreprises qui cultivent majoritairement des céréales et 33 qui sont spécialisées dans la production de fruits et légumes (figure 5). La Financière agricole du Québec (FADQ) possède une base de données des cultures généralisées (BDCG) des parcelles agricoles assurées dans leurs programmes. Selon les données de 2005, la culture de foin se démarquait des autres types de production végétale, avec plus de 58 % des hectares en culture (figure 6).



**Figure 5. Proportion de la superficie occupée par chaque secteur de production végétale sur le territoire de l'OBAKIR, en 2010.**

(Source de données : MAPAQ, 2010)



**Figure 6. Proportion des superficies des différents types de culture, assurés à la Financière agricole du Québec sur le territoire de l'OBAKIR, à l'automne 2012.**

(Source de données : FADQ, 2013)

## SECTION 3

### Activités humaines et utilisations du territoire

---

#### Les changements climatiques et l'agriculture

(Source de données : Ouranos, 2010)

Les scénarios climatiques des prochaines décennies indiquent que les conditions climatiques pourraient être favorables à plusieurs cultures et, à l'inverse, ces mêmes conditions peuvent aggraver la pression des ennemis des cultures et les risques d'érosion des sols.

#### **Les températures**

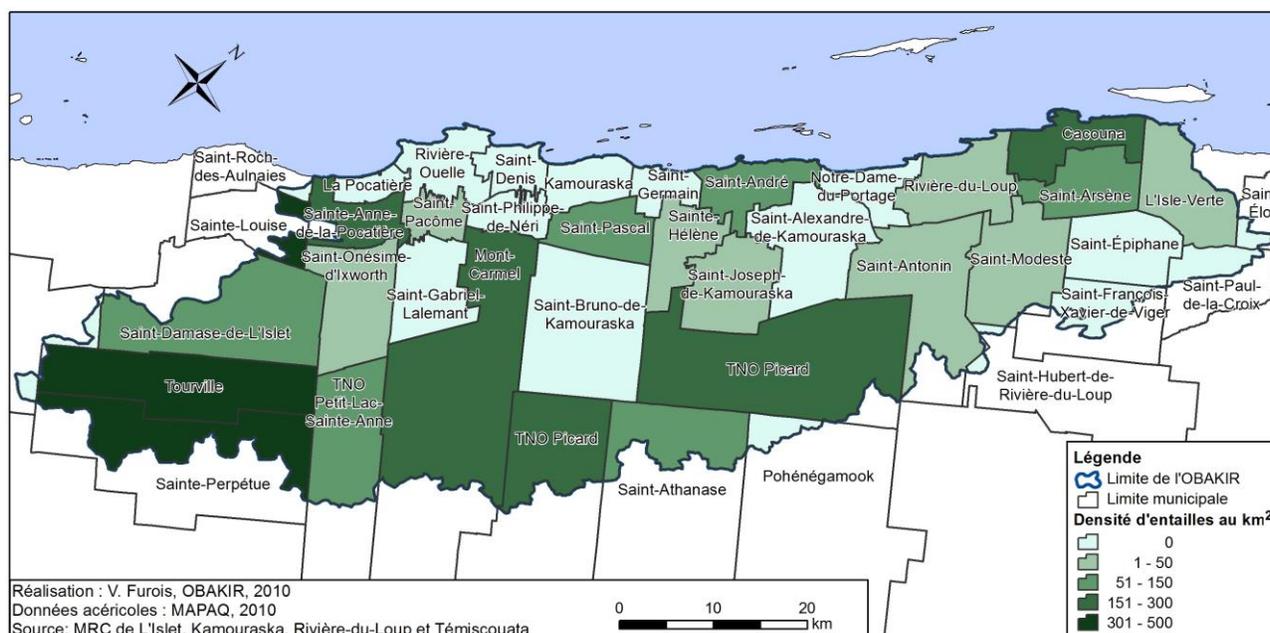
Pour des cultures qui profitent de la chaleur estivale et d'une longue saison de croissance (comme le maïs et le soya), on prévoit une augmentation importante de leur potentiel agronomique pour les années à venir. Ces cultures pourraient s'étendre dans de nouvelles régions où les sols et la topographie s'y prêtent (par exemple le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Abitibi et le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie).

Quant aux plantes fourragères, le nombre de récoltes par saison pourrait augmenter, mais la qualité nutritive en être diminuée. Les conditions climatiques en dehors de la saison de croissance auront aussi des répercussions sur les plantes pérennes. Pour les plantes fourragères, des automnes plus chauds, une diminution de la couverture de neige et une hausse des pluies hivernales augmenteraient les risques de mortalité en hiver.

Selon les scénarios élaborés, il existe une probabilité de stress hydrique des plantes due à l'augmentation de l'évapotranspiration occasionnée par les températures plus élevées. D'un autre côté, les excès d'eau sont aussi dévastateurs. À part leur impact direct sur les cultures, les précipitations ont une grande influence sur le ruissellement, l'érosion des sols et la qualité de l'eau. Entre autres, la fonte des neiges au printemps est une période particulièrement propice à l'érosion des sols et aux pertes d'éléments nutritifs.

### 3.5.3 Acériculture

Pour ce qui est du secteur acéricole, on retrouve sur le territoire de l'OBAKIR une superficie en érablière de 1 444 ha. Cette superficie correspond à un potentiel de 415 301 entailles. À ce jour, 347 251 sont exploitées, ce qui représente 84 % du potentiel total d'entailles (MAPAQ, 2010). La figure 7 illustre où se concentrent les érablières entaillées sur le territoire.



**Figure 7. Densité d'entailles pour chacune des municipalités en 2010.**

### Les changements climatiques et l'acériculture

(Source de données : Ouranos, 2010)

La quantité de sève produite par chaque érable à sucre à la coulée printanière est directement influencée par les conditions climatiques.

Les résultats des scénarios climatiques élaborés suggèrent que la production pourrait diminuer en moyenne de 15 % et 22 %, en 2050 et 2090 respectivement. Des mois d'avril de plus en plus chauds sont responsables de la majeure partie de ces diminutions. Il est possible que les pertes escomptées soient moins grandes si l'érable à sucre peut s'adapter pour devancer la période de production maximale de sève de 12 et 19 jours respectivement en 2050 et 2090. Il existe déjà une variation importante dans les dates de coulées d'une année à l'autre, ce qui suggère une certaine adaptabilité de l'érable à sucre, mais ceci est présentement mal documenté. Une meilleure quantification de la variabilité intra et interannuelle permettra d'améliorer notre compréhension des effets des changements climatiques sur la production de sirop d'érable.

## SECTION 3

### Activités humaines et utilisations du territoire

#### 3.5.4 Utilisation de pesticides

Une grande partie des superficies en culture présente sur le territoire de l'OBAKIR reçoivent des pesticides. Selon le type de culture produite, la quantité et les produits utilisés varient. Les principales cultures sujettes aux applications de pesticides sont le maïs et les pommes de terre, mais les céréales peuvent aussi en recevoir. Dans la gamme des pesticides utilisés, certains ont des niveaux de toxicité comportant des risques importants pour la santé de l'homme ainsi que sur la faune (mammifères, oiseaux, poissons et autres organismes aquatiques) (Sage Pesticides, 2011). De plus, dans l'environnement, certains produits ont un potentiel de lessivage élevé qui risque de contaminer autant les eaux de surface que les eaux souterraines. Certains pesticides possèdent aussi un degré de persistance élevé dans le sol (Sage Pesticides, 2011). Le tableau 4 présente plusieurs produits qui sont employés sur le territoire de l'OBAKIR.

**Tableau 4. Pesticides utilisés sur le territoire de l'OBAKIR (liste non exhaustive).**

Type de culture	Nature du produit	Nom du produit	Ingrédients actifs
Maïs	Herbicide	Round Up	Glyphosate
		Pardner	Bromoxinil
		Option	Foramsulfuron
		Callisto	Mésotrione
		Atrazine	Atrazine
		Primextra	Métolachlore et atrazine
		Accent	Nicosulfuron
Pommes de terre	Insecticide	Assail	Acétamipride
		Matador	Lambda-cyhalothrine
		Thiodan	Endosulfan
		Actara	Thiaméthoxame
		Movento	Spirotétramate
		Fulfill	Pymétozine
	Herbicide	Gramoxone	Paraquat
		Lorox	Linuron
		Venture	Fluazifop-P-butyl
		Prism herbicide	Rimsulfuron
	Herbicide (défanant)	Aim	Carfentrazone-éthyl
	Fongicide	Reglone	Diquat
		Bravo	Chlorothalonil
		Manzate	Mancozèbe
		Curzate	Cymoxanil
Reason		Fenamidone	
Acrobat		Diméthomorphe	
Tatoo		Chlorothalonil	
Revus	Chlorhydrate de propamocarbe		
Céréales	Herbicide	Divers produits de type MCPA	Sels d'amine, sels de sodium, sels de potassium
		Refine	Thifensulfuron-méthyle, tribénuron-méthyle
		Dyvel	Dicamba, sels de sodium, sels de potassium, sels de diméthylamine
		Buctril	Bromoxynil et ester d'éthylhexyl
		Embutox	2,4-DB (ester)
		Cobutox	2,4-DB (ester)
		Tropotox	Sels de sodium, sels de potassium
Clovitox	Sels de sodium, sels de potassium		

Note : certains de ces produits peuvent être utilisés simultanément  
(Source de données : Groupe Pousse-Vert, 2011)

### 3.6 Secteur forestier

Le territoire de l'OBAKIR chevauche trois domaines et deux sous-domaines bioclimatiques (section 2, figure 1).

Plusieurs activités découlent de la forêt, dont le déboisement et le reboisement. Le déboisement implique entre autres la construction de chemins forestiers qui peuvent avoir des impacts négatifs sur les cours d'eau et le milieu environnant. Par exemple, l'érosion occasionnée lors des travaux provoque des dépôts de sédiments dans les cours d'eau, pouvant ainsi colmater les frayères. Les différentes activités de drainage forestier peuvent aussi affecter l'hydrologie. Citons comme exemples l'augmentation de la vitesse d'écoulement du réseau hydrographique, l'apport de sédiments aux cours d'eau, l'augmentation de matières en suspension, la modification des milieux humides et les changements de la composition floristique naturelle (Roy, 2003, dans Ghazal et coll., 2006).

Les tableaux suivants présentent les superficies des principaux types de couverts forestiers ainsi que les classes d'âge des différents peuplements forestiers (autant de tenures privées que publiques) sur le territoire de l'OBAKIR.

**Tableau 5. Superficies forestières à l'intérieur du territoire de l'OBAKIR.**

Type de forêt	Superficie (hectares)	Pourcentage (%)
Feuillu	52 121	25
Mélangé	97 634	47
Résineux	56 624	28
Total	206 379	100

(Source de données : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent, 2011a)

**Tableau 6. Classes d'âge des différents peuplements à l'intérieur du territoire de l'OBAKIR.**

Classe d'âge	Superficie (hectares)	Pourcentage (%)
0	2 621	1,3
10	55 686	26,6
30	37 509	17,9
50	28 758	13,8
70	27 951	13,4
90	1 814	0,9
120	214	0,1
Jeune inéquien <sup>1</sup>	42 742	20,4
Vieu inéquien	11 694	5,6
Total	208 990	100

1 : Inéquien : forêt composée d'arbres où l'on retrouve au moins 3 classes d'âge consécutives : environ de 10 à 70 ans pour les jeunes inéquiens et environ de 70 à 120 ans pour les vieux inéquiens.

(Source de données : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent, 2011a)

## SECTION 3

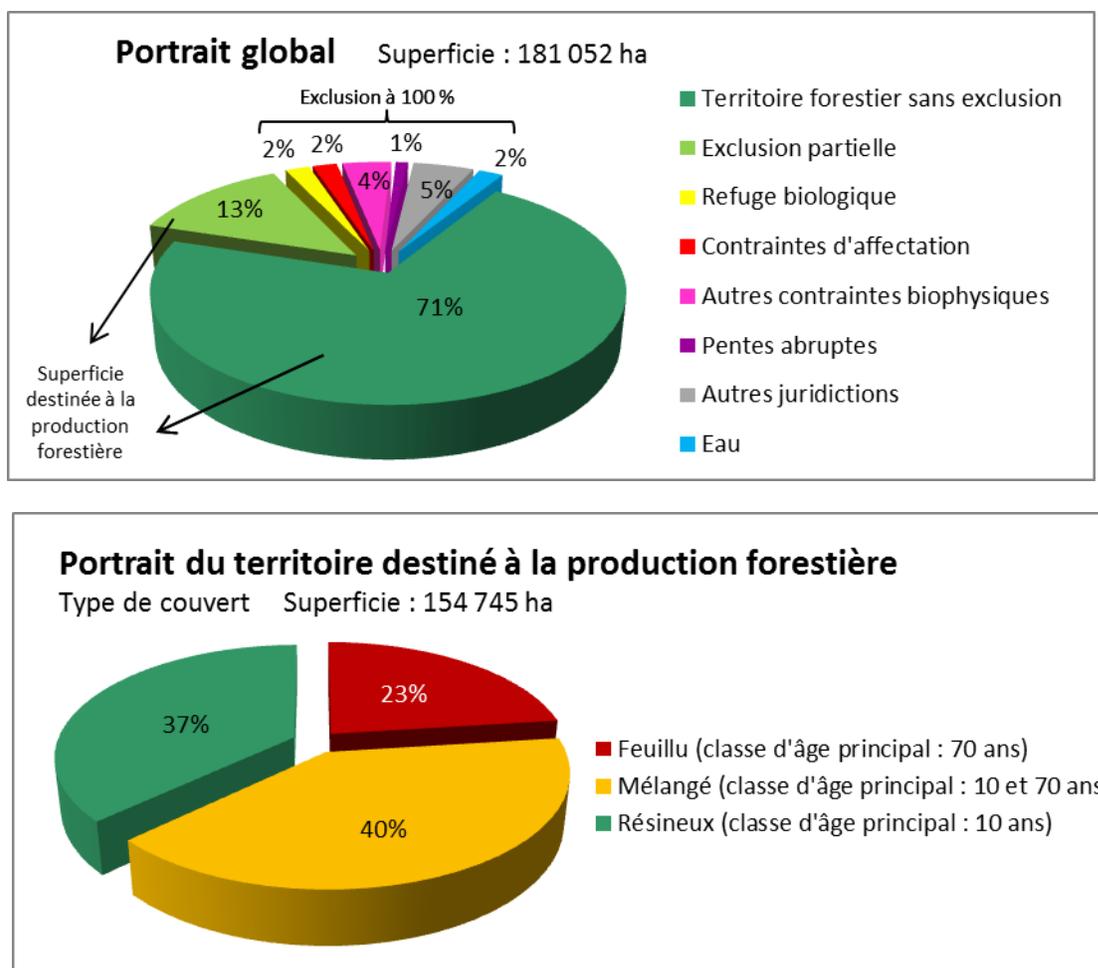
### Activités humaines et utilisations du territoire

#### 3.6.1 Forêt publique

On retrouve sur le territoire de l'OBAKIR deux unités d'aménagement forestier (UAF) : la 011-51 pour la région du Bas-Saint-Laurent et la 035-51 pour la région de Chaudière-Appalaches (annexe 8). L'UAF est l'unité territoriale de base pour la gestion des ressources forestières des terres du domaine de l'État. C'est aussi sur la base de ce découpage que l'on définit les stratégies d'aménagement forestier, la nature et la quantité de travaux sylvicoles à réaliser, en vue d'y déterminer la possibilité forestière (MRNF, 2011d). Les zones d'exclusion dans les figures 8 et 9 correspondent aux endroits où des restrictions d'interventions sont applicables (site d'intérêt particulier, habitat d'espèce menacée ou vulnérable, ZEC, pourvoirie, rivière à saumon, etc.).

#### *Unité de gestion 011-51 (Bas-Saint-Laurent)*

Cette unité de gestion comporte une superficie totale de 181 052 ha. La figure 8 résume la description de cette zone.



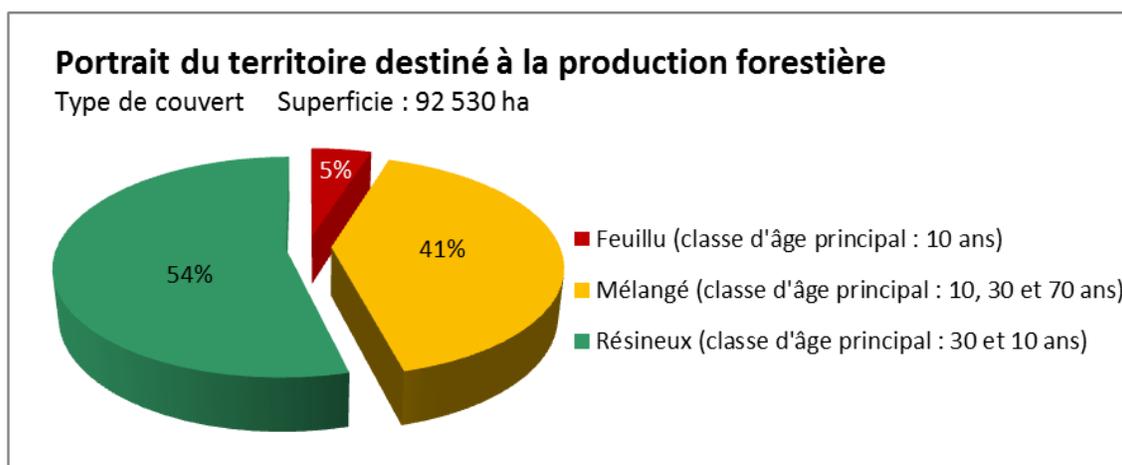
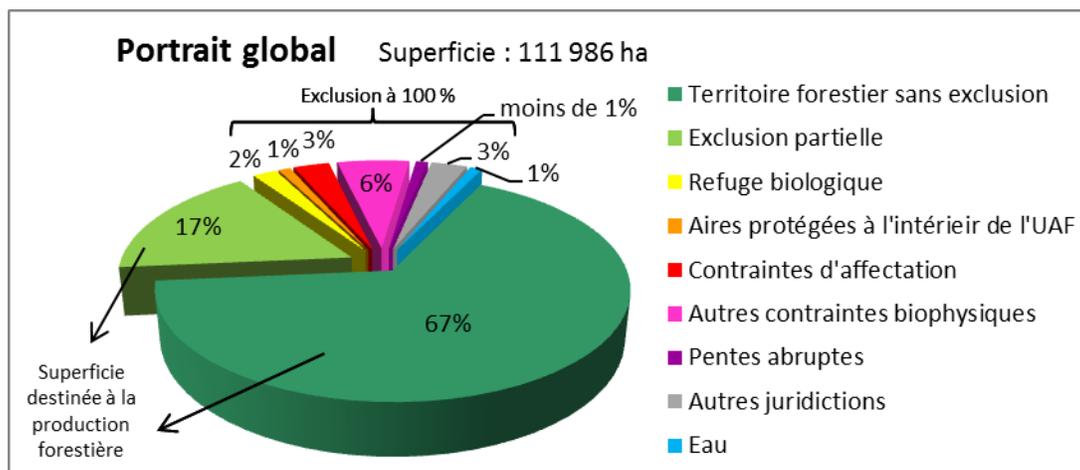
**Figure 8. Description territoriale de l'unité de gestion forestière 011-51.**

(Source de données : BFC, 2010a)

## Activités humaines et utilisations du territoire

### Unité de gestion 035-51 (Chaudière-Appalaches)

Cette unité de gestion comporte une superficie totale de 111 986 ha. La figure 9 résume la description de cette zone.



**Figure 9. Description territoriale de l'unité de gestion forestière 035-51.**

(Source de données : BFC, 2010b)

### 3.6.2 Forêt privée

#### MRC de L'Islet

Selon l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (2001), la superficie de terrains du domaine privé de la MRC de L'Islet représente environ 159 000 ha. Ce nombre d'hectares est réparti de la façon suivante :

## SECTION 3

### Activités humaines et utilisations du territoire

---

Superficie de terrains forestiers productifs : 124 201 ha

Superficie de terrains forestiers improductifs : 4 012 ha

Superficie de terrain non forestier : 31 569 ha (dont 1 331 ha sont de l'eau).

Le type de couvert le plus abondant est le couvert mélangé, suivi du feuillu et du résineux.

Le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) tient compte d'éléments faisant partie intégrante du schéma d'aménagement de la MRC de L'Islet tel que l'interdiction d'effectuer des aménagements sur une largeur de 60 m de chaque côté de la rivière Ouelle. Une cartographie des milieux sensibles aux activités forestières se retrouve dans ce PPMV. La sensibilité de ces zones est fonction de la pente du terrain, des dépôts de surface (organique ou rocheux) et les types de drainage (Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, 2001).

#### *MRC de Kamouraska*

Selon le syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (1998a), à l'intérieur de la MRC de Kamouraska, les superficies sous gestion de nature privée se chiffrent à 117 340 ha (51,9 %) tandis que celles sous gestion de nature publique totalisent 108 824 ha (48,1 %). Seulement quelques municipalités de la MRC ont une partie du territoire sous gestion publique : les territoires non organisés (Picard et Petit-lac-Sainte-Anne), Mont-Carmel, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Gabriel-Lalemant et Saint-Joseph-de-Kamouraska. Sur l'ensemble des municipalités de la MRC sous gestion privée, environ 50 % de la superficie est dépourvue de couvert forestier.

À l'intérieur du PPMV de cette MRC, les différentes superficies de terrains sont réparties de la façon suivante :

Superficie de terrain forestier productif accessible: 66 455 ha

Superficie de terrain forestier productif inaccessible : 277 ha

Superficie de terrain forestier improductif : 3 550 ha

Superficie de terrain non forestier : 45 571 ha

Superficie d'eau : 1 487 ha.

L'un des objectifs du PPMV est d'assurer le maintien de la biodiversité des ressources naturelles du territoire de la MRC. Pour ce faire, cinq catégories de milieux sensibles aux activités forestières ont été identifiées :

- La protection des sols;
- La protection des milieux riverains et cours d'eau;
- La protection des milieux forestiers particuliers;
- La protection des habitats et des espèces fauniques;
- La protection des secteurs d'intérêt d'utilisation autre que la production de matière ligneuse.

### Activités humaines et utilisations du territoire

---

Ainsi, sur la superficie forestière disponible pour l'exploitation de 70 281 ha, 11 458 d'entre eux (16,3 %) sont considérés comme ayant une sensibilité élevée ou modérée aux opérations forestières. Sur l'ensemble des municipalités de la MRC, 192 des 235 ha de forêt de La Pocatière sont les plus sensibles aux opérations forestières (Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, 1998a).

Selon le PPMV de la MRC de Kamouraska, on mentionne que les bassins versants les plus problématiques par rapport à la couverture boisée sont ceux de la rivière Ouelle, dans le secteur agricole de Rivière-Ouelle et de La Pocatière (36,6 %) ainsi que de la rivière du Loup (54,5 %). Ces secteurs sont principalement situés dans la portion aval des bassins versants, où le couvert forestier est moins dense. La priorisation de conservation de ces zones est donc à considérer.

Le PPMV de la MRC tient compte de trois catégories de peuplements forestiers particuliers : les érablières à potentiel acéricole, les vieilles cédrières ainsi que les arbres remarquables. Selon les informations disponibles, on retrouve six cédrières pures et cédrières à épinette de 90 ans et plus sur le territoire de l'OBAKIR. Le PPMV considère l'importance de préserver le potentiel génétique et biologique de ces peuplements forestiers. Le PPMV identifie aussi les habitats ayant une grande sensibilité aux activités forestières, soit les milieux avec la présence d'une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable et les milieux avec la présence d'une espèce ayant un intérêt particulier pour la région (ravages, vasières, frayères).

Selon le syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (1998a), les plus importantes entreprises de première transformation se retrouvent à Mont-Carmel (Bois de Sciage Lafontaine) et à Saint-Joseph-de-Kamouraska (Groupe Lebel inc.). Les entreprises de deuxième transformation œuvrent surtout dans la fabrication de meubles, dans la construction de charpentes, de poutrelles, de maisons ainsi que des armoires.

#### *MRC de Rivière-du-Loup*

Le PPMV du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup mentionne que 110 733 ha (85,3 %) de terrain sont sous gestion de tenure privée et que 19 250 ha (14,7 %) de terrain sont sous gestion de tenure publique (Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, 1998b). Il est aussi mentionné que sur les quinze municipalités et territoires de la municipalité, huit d'entre elles sont à 100 % sur terre privée. De plus, sur l'ensemble des municipalités, 48,5 % du territoire se retrouve sans couvert forestier.

À l'intérieur du PPMV de cette MRC, les différentes superficies de terrains sont réparties de la façon suivante :

- Superficie de terrain forestier productif accessible: 64 172 ha
- Superficie de terrain forestier productif inaccessible : 317 ha
- Superficie de terrain forestier improductif : 2 742 ha
- Superficie de terrain non forestier : 41 769 ha
- Superficie d'eau : 1 623 ha.

## SECTION 3

### Activités humaines et utilisations du territoire

---

Le PPMV de la MRC de Rivière-du-Loup élaboré par le syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (1998b), fait mention que des superficies sont sensibles aux opérations forestières. Sur les 67 341 ha de forêt, 13 210 (20 %) d'entre eux ont une sensibilité élevée ou modérée aux opérations forestières. La municipalité de Cacouna est la plus vulnérable avec 1 364 des 1 915 ha qui composent son territoire. Le PPMV tient aussi compte de peuplements forestiers particuliers : les érablières à potentiel acéricole, les vieilles cédrières ainsi que les arbres remarquables. Selon les informations disponibles, une érablière à érable à sucre et à chêne rouge a été identifiée dans la municipalité de Saint-Antonin, ainsi qu'une pessière blanche à thuya, située aux abords du fleuve St-Laurent (répartie en plusieurs endroits), à Notre-Dame-du-Portage. Le territoire comporte aussi 13 cédrières pures (62 ha) et 19 cédrières à épinette de 90 ans et plus (168 ha).

Les bassins les plus problématiques concernant la couverture boisée sont ceux de la rivière du Loup (36,6 %) dans la portion agricole de Rivière-du-Loup et de la rivière Verte (Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, 1998b). Ces zones possèdent une densité forestière inférieure à celles situées plus en amont des bassins versants.

Selon le syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (1998b), la principale entreprise de première transformation se trouve à Rivière-du-Loup (F.F. Soucy inc.). On rencontre aussi plusieurs entreprises de deuxième transformation qui œuvrent dans la fabrication de meubles, de portes et de fenêtres et de la construction de maisons préfabriquées.

### 3.7 Secteur récréotouristique

Le tourisme, sous différentes formes, occupe une place importante dans l'économie de la région. Le cadre naturel exceptionnel présent sur le territoire inspire à la pratique de nombreuses activités de plein air. Divers sites naturels sont intensément fréquentés par les amateurs de la nature: les rives du fleuve Saint-Laurent sont prisées par les villégiateurs et les campeurs, la rivière Ouelle et les lacs du plateau font le bonheur des amateurs de pêche en plus de l'immense espace forestier qui est grandement apprécié des adeptes de la chasse ou de l'écotourisme (MRC de Kamouraska, 2006). On dénombre deux pourvoiries ainsi qu'une zone d'exploitation contrôlée (ZEC) qui se trouve en tout ou en partie sur le territoire de l'OBKIR. Les activités nautiques (canot, bateau à moteur), les randonnées de VTT ou de motoneige, le vélo et le ski de fond peuvent aussi être pratiqués.

À la carte 11 et à l'annexe 9, on retrouve la localisation ainsi que la liste des différents attraits du territoire.

### Les changements climatiques et les activités récréatives

(Source de données : Ouranos, 2010)

Plusieurs activités à caractère récréotouristique risquent d'être affectées suite aux modifications causées par les changements climatiques :

- Les activités de ski (saison plus courte à cause des conditions plus douces et pluvieuses)
- Les activités de golf (augmentation de la durée de la saison)
- Augmentation des besoins d'irrigation des terrains de golf (problématique d'usage en cas de bas niveaux d'eau)
- Répercussions sur d'autres activités hivernales : patinoire, motoneige, raquette, ski de randonnée (diminution du couvert de neige)
- Augmentation des risques pour la sécurité des pêcheurs sur glace
- Augmentation de la pratique d'activités estivales (baignade, canot, kayak, navigation de plaisance).

## 3.8 *Présence de communautés autochtones*

Une seule communauté autochtone est présente sur le territoire : la Première Nation Malécite de Viger. En 1989, le gouvernement du Québec a reconnu les Malécites comme onzième nation autochtone dans la province (MRNF, 2010c).

L'origine de la réserve de Viger est un groupe de Malécites du Nouveau-Brunswick qui demandèrent des terres dans le Bas-Saint-Laurent. Bien qu'ayant deux réserves dans la région, les Malécites n'y vivent pas en permanence (Cacouna, 2010). La réserve de Whitworth, d'une superficie de 169 ha, est située à 30 km au sud de Rivière-du-Loup. La réserve de Cacouna, adjacente à la municipalité de même nom, a une superficie de 0,20 ha (carte 2). La population actuelle des Malécites de Viger est estimée à 1 111 personnes et est répartie dans plusieurs régions (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2013).

## 3.9 *Secteur de la conservation*

### **3.9.1 Affectations de conservation**

On retrouve à l'intérieur du territoire de l'OBAKIR différentes zones de protection et de conservation du milieu. Dans leur plan d'affectation, les MRC ont octroyé l'affectation de conservation à certains milieux du territoire. Pour ces milieux, les MRC visent une protection adéquate du paysage et de l'équilibre écologique, en ne permettant que des activités humaines ayant peu d'impact (tableau 7).

## SECTION 3

### Activités humaines et utilisations du territoire

---

**Tableau 7. Liste des territoires d'intérêts de conservation.**

MRC	Milieu concerné
L'Islet	Iles et îlots du fleuve
	Lac Noir
	Berges et battures du fleuve/littoral
	Forêt ancienne Milieux humides
Kamouraska	Habitats floristiques et fauniques insulaires
	Habitats floristiques et fauniques des marais intertidaux (ex. : battures et estran)
	Habitats floristiques et fauniques des tourbières
	Habitats floristiques et fauniques des lacs et rivières (saumon, éperlan, marécages)
Rivière-du-Loup	Habitats floristiques et fauniques forestiers (pinède rouge, ravage de cerf)
	Refuges et aires de concentration d'oiseaux migrateurs
	Marécages et marais
	Aires de fréquentation du béluga Frayère d'éperlans Habitats forestiers particuliers (chênaie, cédrière) Tourbières

(Sources : Schémas d'aménagement des MRC de L'Islet, 2010; Kamouraska, 2006 et Rivière-du-Loup, 2004b)

#### 3.9.2 Classification des aires protégées

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la « Loi sur la conservation du patrimoine naturel » (LCPN) dans le but de concourir à l'objectif de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec (MDDEP, 2010f). La conservation de la nature implique l'adoption de mesures et la réalisation d'actions qui visent à protéger la structure, les fonctions et la diversité des systèmes naturels. Afin de faciliter la comparaison avec les différents statuts de protection utilisés par divers pays et d'établir un portrait le plus exact possible de ses **aires protégées**, le Québec utilise la classification internationale de l'Union mondiale pour la nature (UICN) qui les classifie en six catégories (MDDEP, 2010e):

Catégorie I	: Réserve naturelle intégrale
Catégorie II	: Parc national
Catégorie III	: Monument naturel / élément naturel marquant
Catégorie IV	: Aire gérée pour l'habitat et les espèces
Catégorie V	: Paysage terrestre ou marin protégé
Catégorie VI	: Aire protégée de ressources naturelles gérée.

Dans les limites du territoire de l'OBAKIR, on retrouve 59 sites désignés comme aires protégées appartenant à ces différentes catégories (carte 12 et annexe 10). On en compte 49 pour la catégorie VI, 9 pour la catégorie IV et une seule pour la catégorie III.

## Activités humaines et utilisations du territoire

---

### 3.9.3 Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Le programme international ZICO constitue une base fondamentale pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité. En 2009, on retrouvait plus de 10 000 ZICO dans 178 pays dont 597 au Canada et 96 au Québec. Bien qu'une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ne soit pas une aire protégée reconnue officiellement par le gouvernement et qu'aucun statut légal n'est rattaché à cette désignation, les ZICO sont suivies par Nature Québec et les organisations locales en sont les gardiens. Une ZICO est un site qui fournit des habitats essentiels à une ou plusieurs espèces d'oiseaux pendant au moins une phase de leur cycle de vie (Nature Québec, 2010). Trois ZICO se trouvent sur le territoire de l'OBAKIR (carte 13). Le site de Kamouraska couvre notamment un vaste *marais intertidal*, avec une superficie de 143 km<sup>2</sup>. Le site est composé de trois principaux habitats : une vasière, un marais à spartine et des îles et îlots; il est délimité au sud par une digue (aboteau). Plus à l'est, on retrouve la ZICO des marais de Gros-Cacouna, d'une superficie de 20 km<sup>2</sup>. Cette dernière est caractérisée par une vasière, une zone marine, le rocher de Cacouna, des champs cultivés, des digues et le port de Cacouna. Juste un peu plus à l'est, fait place la ZICO des marais de la baie de L'Isle-Verte avec une superficie de 46 km<sup>2</sup>. Elle est composée principalement des marais intertidaux colonisés par les spartines. L'OBAKIR est actuellement impliqué dans le gardiennage de la ZICO de Kamouraska.

### 3.9.4 Réserve nationale de faune

Créée en 1980, la réserve nationale de faune (RNF) de la Baie de L'Isle-Verte (carte 12) a une superficie de 797 ha. En plus de faire partie de la ZICO des marais de la baie de L'Isle-Verte, cette RNF est reconnue comme un site Ramsar Baie de L'Isle-Verte (encadré ci-dessous) (EC/SCF, 2011).

La Conservation sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources (Ramsar, 2011).

### 3.9.5 Territoire d'Ixworth

Au nord de la ZEC Chapais, on retrouve le territoire d'Ixworth, d'une superficie d'environ 7,4 km<sup>2</sup>. Sur ce territoire, la chasse est interdite. Chevauchant le territoire d'Ixworth et la ZEC Chapais, on retrouve un ravage de cerfs de Virginie, le ravage de la Grande rivière (carte 12). Il existe depuis plusieurs années et des centaines de cerfs viennent y passer l'hiver (Beauchemin, 2004).

## SECTION 3

### Activités humaines et utilisations du territoire

---

#### **3.9.6 Territoire de Parke**

D'une superficie de 34 km<sup>2</sup> accessible via la route 289, ce territoire se définit comme un sanctuaire faunique où la chasse y est interdite, mais où l'exploitation forestière est permise. Il fait partie des territoires publics intramunicipaux dont la gestion a été déléguée à la MRC de Kamouraska par le MRNF. Une convention d'aménagement forestier (CvAF) de 3 465 ha a été émise en octobre 2010 à la communauté Malécite qui exploite ce territoire (CRRNT, 2010). Les Malécites procèdent également à l'entretien de sentiers pédestres sur le territoire de Parke. On y retrouve trois petits lacs : le lac de Parke, le lac Marais et le lac Castor.

#### **3.9.7 Tourbière de Bois-des-Bel**

La tourbière de Bois-des-Bel couvre une superficie de 202 ha (carte 13). De ce nombre, 11,5 ha ont été drainés pour en extraire la tourbe par aspiration. En 1999, une équipe du Groupe de recherche en écologie des tourbières (GRET) ont mis en commun leur expertise pour une expérience à long terme (> 10 ans) sur la restauration de la partie exploitée (Lavoie et coll., 2001). L'approche utilisée consistait en la culture et la propagation des sphaignes et à l'ajout de paillage, du blocage des canaux de drainage et à une légère fertilisation phosphorée (Isselin et coll., 2007). L'établissement de la mousse de sphaigne est une étape essentielle pour recréer un écosystème fonctionnel. Au début du projet en 1999, environ 80 % du sol de la tourbière était encore à nu. Au printemps 2011, la diversité et la richesse végétale du site restauré sont comparables à la partie qui n'avait pas été exploitée (Université Laval, 2011).

#### **3.9.8 Conservation volontaire**

Afin de protéger et de conserver les milieux humides qui sont toujours dans leur état naturel, l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a réalisé des ententes de conservation volontaire avec certains propriétaires de lots boisés. Sur le territoire de l'OBAKIR, il existe quatorze sites sous entente de conservation répartis dans les bassins versants des rivières Ouelle, Kamouraska, du Loup et Verte (Sébastien Nadeau, comm. pers., 2011<sup>2</sup>).

---

<sup>2</sup> Chef d'équipe multiresources, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent

### 3.10 Secteur de l'exploitation minière

#### 3.10.1 Gisement minier

Sur le territoire de l'OBAKIR, on retrouve un seul site relié à l'exploitation des ressources minières (carte 14). Il s'agit d'un site de gisement non métallique de barytine, situé à 4,8 km au sud-est de Saint-Bruno-de-Kamouraska, découvert en 1949 par une prospection de surface (MRNF, 2011g). Ce gisement de baryte est accompagné de fer et de plomb. Il mesure 75 m de longueur par 1,5 m de largeur et de 9 m de profondeur. La veine principale a été dégagée en 1989 sur une longueur de 35 m. Ce site n'est toutefois pas exploité pour le moment.

#### 3.10.2 Carrières-sablières-gravières

Les informations connues actuellement en ce qui concerne les gravières, sablières et carrières sur le territoire de l'OBAKIR proviennent des données à l'intérieur des schémas d'aménagement des MRC.

En ce qui concerne la MRC de L'Islet, on mentionne la présence de 250 sites de carrières ou sablières toutes grandeurs confondues. Malgré une répartition inégale sur l'ensemble de la MRC, la plupart des sites potentiels ou actuellement en exploitation sont localisés dans le piedmont (MRC L'Islet, 2010).

Pour la MRC de Kamouraska, le schéma d'aménagement mentionne qu'il y a une vingtaine de sites d'extraction de matières minérales. Ces sites sont toutefois abandonnés périodiquement selon la demande et les besoins tout comme d'autres sites entrent en fonction.

Le schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup dénombre 223 sites de sablières et de carrières dont plusieurs de ces sites ont été laissés à l'abandon (MRC Rivière-du-Loup, 2004).

Finalement, sur le territoire de l'OBAKIR, on recense 105 sites actifs ou abandonnés en territoire public. Six d'entre eux sont actifs tandis que les 99 autres sont identifiés comme abandonnés (MRN, 2013).

#### Les changements climatiques et les activités économiques

(Sources de données : Ouranos, 2010)

Plusieurs activités économiques subiront les effets directs des changements climatiques, avec des conséquences à la fois positives et négatives :

- l'exploitation forestière (ex. augmentation des feux de forêt)
- la production hydroélectrique (ex. augmentation du potentiel hydroélectrique)
- l'agriculture (ex. gains de productivité végétale)
- le tourisme (ex. condition pluvieuse en hiver : réduction de la fréquentation des centres de ski)
- les activités des industries agroalimentaires
- les activités reliées à la chasse et à la pêche

